

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
\*\*\*\*\*  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE  
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL  
\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
\*\*\*\*\*  
MINISTRY OF AGRICULTURE  
AND RURAL DEVELOPMENT  
\*\*\*\*\*

MAITRE D'OUVRAGE :

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

AUTORITE CONTRACTANTE :

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET  
DU DEVELOPPEMENT RURAL

AVIS DE CONSULTATION OUVERTE POUR LA DEMANDE DE COTATION  
N°036/DC/MINADERIFS/CIPM/2019 DU LABORATOIRE DE LA FERME SEMENCIERE DE NASSANDE, POUR LE COMPTE DU  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Délai de livraison : Un (01) mois

Financement : BIP MINADER-Budget du Fonds Semencier, Exercice 2019

IMPUTATION : 221003

Dossier de Consultation

Août 2019

# SOMMAIRE

PIECE N° 1 :	AVIS DE CONSULTATION OUVERTE (ACO).....	3
PIECE N° 2 :	REGLEMENT DE CONSULTATION.....	10
PIECE N° 3 :	SPECIFICATIONS TECHNIQUES (ST).....	15
PIECE N° 4 :	CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.....	19
PIECE N° 5 :	CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF.....	21
PIECE N° 6 :	TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES.....	23
PIECE N° 7 :	MODELE DE LA LETTRE DE LA LETTRE COMMANDE.....	25
PIECE N° 8 :	MODELES DES PIECES.....	39
PIECE N° 9 :	LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS DE PREMIER RANG AGREES PAR LE MINISTRE DES FINANCES, AUTORISES A EMETTRE LES CAUTIONS PUBLIQUES.....	41



**PIECE : N° 1**  
**AVIS DE CONSULTATION**  
**(Version Française et Anglaise)**



**AVIS DE CONSULTATION OUVERTE POUR LA DEMANDE DE COTATION**  
N°0036/DC/MINADER/FS/CIPMI/2019 DU 21 AOUT 2019 RELATIVE A L'EQUIPEMENT DU COIN LABORATOIRE  
DE LA FERME SEMENCIERE DE WASSANDE, POUR LE COMPTE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU  
DEVELOPPEMENT RURAL.

**FINANCEMENT : BIP MINADER-Budget du Fonds Semencier, Exercice 2019**

**1- Objet de la consultation**

Dans le cadre de la réhabilitation des fermes semencières, le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural lance un Avis de Consultation Ouverte pour une Demande de cotation relative à l'équipement du coin laboratoire de la ferme semencière de Wassandé, pour le compte du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural.

**2- Consistance de la prestation**

Les prestations objet de la présente consultation comprennent la fourniture de l'équipement du coin laboratoire tel que l'indique le tableau ci-après :

N°	Désignations	Qté
<b>A. Section réception</b>		
1	Balance de pesées	1
2	Diviseur à rifle	1
3	Table de travail	1
4	Chaise Secrétaire	1
5	Chaise visiteurs	2
6	Nacelles carrées de pesée	2
7	Enveloppes Kaki A4 et A5- paquet de 50	5
8	Registre A4 de 300 pages	3
9	Armoire métallique de rangement	3
<b>B. Section pureté</b>		
10	Table de pureté	2
11	Tabourets de laboratoire	2
12	Pince forceps	10
13	Spatule double standard	10
14	Loupe manuelle	2
15	Paire de ciseaux	3
16	Série de 6 tamis inox	1
17	Humidimètre à grains portatif	2
<b>C. Section Germination</b>		
18	Bacs de germination	28

N°	Désignations	Qté
19	Distillateur à eau	1
20	Stérilisateur de Sol/sable	1
<b>D. Section sanitaire</b>		
21	Stéreo microscope	1
22	Papier buvard	10
23	Boîtes de pétri	2
24	réfrigérateur 300L	1
<b>E. Divers</b>		
25	Erlenmeyers 100 ml	10
26	Erlenmeyers 250 ml	10
27	Erlenmeyers 500 ml	10
28	Béchers en verre borosilicaté 100 ml	10
29	Béchers en verre borosilicaté 250 ml	10
30	Béchers en verre borosilicaté 500 ml	10
31	Bécher en Polypropylène forme base: 100 ml	10
32	Bécher en Polypropylène forme base: 250 ml	10
33	Bécher en Polypropylène forme base: 500 ml	10
34	Blouses blanches	5
036	Sabots de laboratoire	5
36	Gants jetables	5
37	Masques jetables	30
38	Calculatrice	1
<b>E. Réactifs et consommables</b>		
39	Chlorure de tétrazolium	1
40	Bleu de méthyle (Flacon de 100g)	1
41	Alcool 95°	5
42	Pellets aluminium	2
43	Sable sanaga	2
44	Compte-gouttes	10
45	Pipettes Pasteur	2
46	Stylos à bille	2
47	Crayons	2
48	Agrafeuse 24/6 ou 24/8	1
49	Agrafes	3



### 3- Délai et lieu de livraison

3.1. Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison des fournitures objet de la présente Consultation est de un (01) mois calendaire. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de service de commencer les prestations.

3.2. Les fournitures objet de la présente Lettre Commande seront livrées à Wassandé/Ngaoundéré.

### 4- Allotissement

La présente Consultation comporte un lot unique.

### 5- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération est de dix millions (10 000 000) de Francs CFA TTC.

### 6- Participation et origine

La participation à la Consultation est ouverte à égalité de conditions aux Société et Entreprises de droit Camerounaise exerçant dans le domaine.

### 7- Financement

Les prestations objet de la présente consultation seront financées par le **BIP MINADER- Budget du Fonds Semencier ; Exercice 2019, Imputation : 221003.**

### 8- Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission établi par un établissement bancaire ou organisme financier habilité par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 9 de la DC d'un montant de deux cent mille (200 000) francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Conformément à l'Article 90 (7) du Code des Marchés Publics, les petites et moyennes entreprises à capitaux et dirigeants nationaux, ainsi que les organismes de la société civile peuvent produire, à la place de la caution de soumission, soit un chèque certifié, soit un chèque de banque, soit un hypothèques légale, soit une caution d'un Ets bancaire ou d'un organisme financier agréé conformément au décret en vigueur.

### 9- Consultation du Dossier de Consultation

Le Dossier de Consultation peut être consulté au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Direction des Ressources Financières et du Patrimoine/Service des Marchés à Yaoundé, 3<sup>ème</sup> chalet, Tel : 222 22 16 24, Fax 222 22 50 91.

### 10- Acquisition du Dossier de Consultation

Le Dossier de Consultation peut être obtenu au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Direction des Ressources Financières et du Patrimoine/Service des Marchés à Yaoundé, 3<sup>ème</sup> chalet Tel : 222 22 16 24 dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de dix-huit mille (18 000) francs CFA payable au Trésor Public territorialement compétent.

Par ailleurs les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète (boîte postale, Téléphone, Télécopie, e-mail).

### 11- Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service des Marchés du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, au plus tard le 2<sup>ème</sup> SEPT 2019 14 heures précises, contre récépissé et devra porter la mention :

«AVIS DE CONSULTATION OUVERTE POUR LA DEMANDE DE COTATION N°036/DC/MINADER/FONDS SEMENCIER/CIPM/2019 DU ... 2<sup>ème</sup> AOUT 2019 RELATIVE A L'EQUIPEMENT DU COIN LABORATOIRE DE LA FERME SEMENCIERE DE WASSANDE, POUR LE COMPTE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL».

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

### 12- Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service compétent, conformément au listing prévu au Règlement de la Consultation. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de Consultation.

Toute offre non conforme aux prescriptions notamment l'absence du cautionnement de soumission délivré par un établissement bancaire ou les petites et moyennes entreprises à capitaux et dirigeants nationaux, un chèque de banque ou une hypothèque légale entrainera le rejet pur et simple de l'Offre sans aucun recours.

### 13- Ouverture des offres

La séance d'ouverture des offres aura lieu le **15 heures** prévues à la Salle de Conférences de la DR SA, par la Commission Nationale des Marchés Publics du MINADER.

Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

### 14- Principaux critères éliminatoires

- Absence du cautionnement de soumission;
- Non production au delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté le cautionnement de soumission);
- Fausse déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées;
- Non-respect des modèles de pièces;
- Dépassement du délai de livraison;
- Non-respect des spécifications techniques ainsi, du matériel proposé par le soumissionnaire;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché au cours des trois (03) dernières années et que l'entreprise ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par le Ministre des Marchés Publics;

**NB:** Toutes les pièces doivent être certifiées conformes par une autorité administrative compétente et dater de moins de 03 mois.

### 15- Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera la Lettre Commande au Soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

### 16- Durée de validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant soixante (60) jours à partir de la date limite de dépôt des offres.

### 17 - Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours aux heures ouvrables au Service des Marchés du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural à Yaoundé, Tel 222 22 16 24.

### 18- Dénonciations

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 ou 699 37 07 48.

Yaoundé, le **1 AOUT 2019**  
Le Ministre



Gabriel MBAIROBE

### AMPLIATIONS :

- ARMP
- Président CIPM
- Service des Marchés



**OPENED NATIONAL QUOTATION REQUEST TO TENDER**

N°036/ONQR/MINADER/SEED FUND/TB/2019~~2~~...1...ADU~~2~~...2019 ON THE EQUIPMENT OF THE LABORATORY CORNER OF THE SEEDED FARM OF WASSAND, ON BEHALF OF THE MINISTRY OF AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT".

**FINANCING:** BIP MINADER- Budget SEED FUND, Exercise 2019

**1- Subject of the tender**

As part of the rehabilitation of seed farms, the Minister of Agriculture and Rural Development is issuing an Open Consultation Notice for a Quotation Request related to the equipment of the laboratory corner of the seed farm in Wassande, on behalf of the Ministry of Agriculture and Rural Development.

**2- Nature of service**

The services that are the subject of this consultation include the supply of laboratory corner equipment as indicated in the table below:

N°	Designations	Quantity
<b>A. Reception Section</b>		
1	Weighing balance	1
2	Divider in rifle	1
3	Work table	1
4	Secretary chair	2
5	Visitor chair	2
6	Square seeds of weighn	5
7	A4 and A5 Envelopes – pack of 50	3
8	A4 register of 300 pages	3
9	Metallic storage cabinet	
<b>B. Purity Section</b>		
10	Purity patent	2
11	Laboratory stool	2
12	Forceple pliers	10
13	double standard Spatula	10
14	Manual magnifying glass	2
15	Pair of scissors	3
16	Six of stainless steel sieves	1
17	Portable grain humidimeter	2
<b>C. Germination Section</b>		
18	germination Bacs	28
19	Water distiller	1
20	Soller sandilizer and sand	1
<b>D. Health section</b>		

N°	Designations	Quantity
21	microscope Stereo	1
22	Batard paper	10
23	Petri boxes	2
24	Fridge of 300L	1
<b>E. various</b>		
25	Erlenmeyers 100 ml	10
26	Erlenmeyers 250 ml	10
27	Erlenmeyers 500 ml	10
28	Borosilicated glass baker 100 ml	10
29	Borosilicated glass baker 250 ml	10
30	Borosilicated glass baker 500 ml	10
31	Polypropylene bishop form database: 100 ml	10
32	Polypropylene bishop form database: 250 ml	10
33	Polypropylene bishop form database: 500 ml	10
34	White blouses	5
036	Laboratory sabots	5
36	Disposable gloves	5
37	Disposable masks	30
38	Calculator	1
<b>E. Reagents and consumables</b>		
39	Tetrazolium chloride	1
40	Methyl blue (100g bottle)	1
41	Alcohol 95°	5
42	Aluminium excavators	2
43	Sanaga sand	2
44	dropper	10
45	Pasteur Pipettes	2
46	Pens	2
47	Pencil	2
48	Stapler of 24/6 or 24/8	1
49	Staples	3



### **3- Delivery and place deadline**

3.1. The maximum delivery deadline provided for by the contracting Authority shall be one (01) month.

3.2. The supplies subject of this Order Letter will be delivered to the project headquarters in Wassandé / Ngaoundéré.

### **4- Allotment**

The supplies shall be divided into single lot

### **5- Estimated cost**

The estimated cost of the operation following prior studies stands at ten million (10 000 000) Francs CFA.

### **6- Participation**

This call is opened to all certified Cameroonian based-companies.

### **7- Financing**

Supplies which form the subject of this tender shall be financed by the BIP MINADER-Budget Seed Funds, Exercise 2019, and Imputation 221003.

### 8- Bid bond

Each bidder must include in his administrative document, a provisional bid bond issued by a bank approved by the Ministry of finance of an amount of an amount of two hundred thousand (200 000) FCFA and valid for thirty (30) days beyond the validity of offers.

In accordance with Article 90 (7) of the Public Procurement Code, which stipulates that small and medium-sized enterprises with capital and national leaders, as well as civil society organizations, may produce, in place of the bid bond, a certified check, either a bank check or a legal hypothec, or a deposit from a bank account or an approved financial institution in accordance with the laws in force.

### 9- Consultation of Tender File

For any complementary information on the tender file, the tenderers should contact the Contracts' Service at the Direction of Material and Financial Resources/Contracts Service of the Ministry of Agriculture and Rural Development in Yaoundé; Telephone: 222 22 16 24, Fax: 222 22 50 91.

### 10- Acquisition of tender file

The file may be obtained from the Contracts' Service of the Ministry of Agriculture and Rural Development in Yaoundé telephone: 222 22 16 24 as soon as this notice is published against payment of non-refundable sum eighteen thousand (18 000) Francs CFA francs, payable at Public Treasury.

Also, the tenderers will have to register, making sure at the same time that their address (postal, telephone, fax, e-mail) is provided in the Contract's Service during working hours.

### 11- Submission of offers

Tenders should be written in English or French and in two copies with one (01) original and four (04) photocopies. This file should reach the Contracts' Service of the Ministry of Agriculture and Rural Development in Yaoundé, on or before the 2<sup>nd</sup> SEPT. 2019 at exactly 10 Pm local time and should carry the following labelled:

**"OPENED NATIONAL QUOTATION REQUEST TO TENDER**

N°036/ONQR/MINADER/SEED FUNDS/TB/2019 2... 1... 04H... 2019 ON THE EQUIPMENT OF THE LABORATORY CORNER OF THE SEEDED FARM OF WASSAND, ON BEHALF OF THE MINISTRY OF AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT".

*"To be opened only during the bids analysis session"*

### 12- Admissibility of offers

Under risk being reject, the other administrative documents required must be produced in originals or true copies certified by the issuing service or an administrative authority in accordance with the Special Conditions of the invitation to tender.

They must be older than three (03) months preceding the original date of submission of bids or must not have been established after the signing of the tender notice. Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of this notice and Tender File shall be declared inadmissible.

Any offer that does not comply with the requirements, in particular the absence of a bid bond issued by a banking institution or small and medium-sized enterprises with national capital and managers, a bank check or a legal hypothec, will result in the outright rejection of the Offer.

### 13- Opening of bids

The bids shall be opened in single phase.

The opening of the administrative documents and financial offers shall be done on 2<sup>nd</sup> SEPT. 2019 at 03 o'clock local time by the Tenders Boards of the Ministry of Agriculture and Rural Development in the conference hall.

Only bidders may attend or be duly represented by a person of their choice.

### 14- Main eliminatory criteria

Bids shall automatically be rejected when:

- Absence of the bid bond;

- Non-production beyond 48 hours after the opening of bids, of a piece of the administrative file deemed non-compliant or absent (except the bid bond);
- False declaration or falsified documents;
- Non respect of models or tender file documents;
- Going beyond of delivery deadline;
- Failure to comply with the technical specifications equipment proposed by the tenderer;
- Absence of the declaration on the honor of not having abandoned a market during the last three (03) years and that the company does not appear on the list of failing companies annually established by the Minister of Public Procurement.

**NB:** All parts must be certified by a competent administrative authority and dated less than 03 months.

**15- Award of the contract**

The contract shall be awarded to the bidder presenting an offer in conformity to the quotation request file and the lowest reasonable price.

**16- Validity of offers**

Bidders will remain committed to their tenders for a maximum period of **sixty (60) days** from the deadline set for the submission of tenders.

**17- Complementary information**

Complementary technical information may be obtained during working hours from the Contract's Service of the Ministry of Agriculture and Rural Development in Yaoundé telephone: 222 22 16 24.

**18- Denunciations**

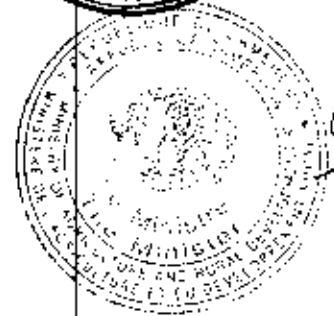
For any act of corruption, kindly call or send SMS to **01 73 22 16 24** at the following numbers 673 20 57 25 or 699 37 07 48.



Yaoundé, the **21 AOUT 2018**

**The Minister**

**GABRIEL MBEKOUER**



**Copies:**

- ARMP
- Chairpersons of Tender Board
- Contracts Service.



# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### A. LE DOSSIER DE CONSULTATION

#### ARTICLE 1 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

- 1.1. Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural dénommé « l'Autorité Contractante », lance une Consultation Ouverte pour l'acquisition de l'équipement du coin laboratoire de la ferme semencière de Wassandé.
- 1.2. Le Dossier de Consultation comprend les documents ci-après :
  - a) Avis en français et en anglais ;
  - b) Règlement de la consultation ;
  - c) Spécifications techniques ;
  - d) Cadre du bordereau des prix unitaires ;
  - e) Cadre du devis quantitatif et estimatif ;
  - f) Projet de Lettre Commande ;
  - g) Modèle de tableau de comparaison des offres ;
  - h) Modèles des pièces ;
  - i) Liste des Ets financiers et compagnies d'assurances agréées par le MINFI.
- 1.3. Le prestataire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenues dans le dossier de consultation.

### B. PREPARATION DES OFFRES

#### ARTICLE 2 : LANGUE DE L'OFFRE

L'offre ainsi que toutes les correspondances constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

#### ARTICLE 3 : CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

Le dossier administratif à soumettre doit impérativement comprendre les pièces suivantes

- la déclaration d'intention de soumissionner, datée et signée ;
- l'Attestation de non redevance ;
- la Déclaration sur l'honneur de ne pas avoir participé à un Marché au cours des trois (03) dernières années et que l'entreprise ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministère des Marchés Publics ;
- l'Attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres ;
- le cautionnement bancaire délivré par un Ets financier agréé par le MINFI ou Conformément à l'Article 90 (7) du Code des Marchés Publics pour les petites et moyennes entreprises à capitaux et dirigeants nationaux, ainsi que les organismes de la société civile peuvent produire, à la place de la caution de soumission, soit un chèque certifié, soit un chèque de banque, soit un hypothèques légale, soit une caution d'un Ets bancaire ou d'un organisme financier agréé conformément aux textes en vigueur. Il est de deux cent mille (200 000) Francs CFA ;
- l'Attestation CNPS datant de moins de 03 mois ;
- l'Attestation de Domiciliation bancaire ;
- l'Attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;
- la quittance d'achat du dossier de consultation délivrée par le Trésor public, d'un montant de dix-huit mille (18 000) Francs CFA ;
- le Plan de localisation de l'entreprise certifié ;
- la Carte de contribuable certifiée ;
- le Registre de commerce certifié ;
- l'Attestation de localisation certifiée.

## ARTICLE 4 : DOSSIER TECHNIICO-FINANCIER ET SON CONTENU

Le dossier technico-financier à soumettre doit impérativement comprendre :

- (a) la lettre de soumission ou acte d'engagement timbré, daté et signé;
- (b) les spécifications techniques;
- (c) le devis quantitatif et estimatif;
- (d) le projet de la Lettre Commande paraphé sur toutes les pages et signé, daté et cacheté à la fin du document.
- (e) le bordereau des prix unitaires daté et signé.

## ARTICLE 5 : OFFRE

5.1. Le prestataire précisera dans la soumission le lieu de livraison et les prix hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et tous droits de douanes.

5.2. Le prestataire complétera le bordereau quantitatif et estimatif fourni dans le Dossier de Consultation, en indiquant les différentes rubriques dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque rubrique.

5.3. Le prestataire remplira et signera le projet de Lettre Commande.

## ARTICLE 6 : MONNAIE DE L'OFFRE

Les prix seront libellés en francs CFA.

## ARTICLE 7 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les offres seront valables pour la période de **soixante (60) jours** à compter de la date de l'ouverture des plis.

## C. DEPOT DES OFFRES

### ARTICLE 8 : CACHETAGE ET MARQUAGE DES OFFRES

Les soumissionnaires placeront l'original et quatre (04) copies de leurs offres dans une enveloppe cachetée. L'enveloppe extérieure devra contenir deux (02) enveloppes cachetées :

- (a) adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans le dossier de consultation ;
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de l'offre non indiqués dans le dossier de consultation.

La première enveloppe portera la mention "Pièces Administratives" et contiendra les pièces mentionnées à l'article 3.

La deuxième enveloppe portera la mention "Offre Technico-Financière" et contiendra les pièces mentionnées à l'article 4.

Toute soumission non conforme en tous points aux prescriptions de la présente consultation sera rejetée.

### ARTICLE 9 : DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à 14 heures et à la date mentionnées dans l'Avis de consultation de la Demande de Cotation au point 11. Le dépôt des plis aura lieu au plus tard le ..... à 14 heures au Services des Marchés du MINADER, 3<sup>ème</sup> chalet.

## D. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

### ARTICLE 10 : OUVERTURE DES PLIS

La Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) du MINADER ouvrira les plis en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

L'ouverture des plis aura lieu le ..... à 15 heures précises à la Salle de conférence de la DESA.

### ARTICLE 11 : VERIFICATION DE LA CONFORMITE ET COMPARAISON DES OFFRES

La CIPM procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- \* l'examen de la conformité des offres au plan administratif et du point de vue des délais et des spécifications techniques ;

\* comparaisons des offres financières : la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;

\* l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

\* critères d'évaluation :

- Absence du cautionnement de soumission ;
- Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté le cautionnement de soumission) ;
- Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;
- Non-respect des modèles de pièces ;
- Dépassement du délai de livraison ;
- Non-respect des spécifications techniques, ainsi, du matériel proposé par le soumissionnaire ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché au cours des trois (03) dernières années et que l'entreprise ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par le Ministre des Marchés Publics.

#### **ARTICLE 12 : DROIT DE MODIFIER LES QUANTITES**

Le Maître d'Ouvrage, au moment de l'attribution de la Lettre Commande, se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer de 15% au plus la quantité des fournitures et de services spécifiés dans le Bordereau des quantités, sans changement de prix unitaires ou d'autres termes et conditions.

#### **ARTICLE 13 : ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE**

La CIPM proposera l'attribution de la Lettre Commande au Cocontractant, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du dossier de consultation et qu'elle est l'offre évaluée la moins-disante incluant le cas échéant les rabais proposés.

#### **ARTICLE 14 : COMMUNIQUE DE L'ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE**

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la consultation ouverte, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) le nom de l'attributaire ;
- b) l'objet de la consultation ;
- c) le délai et lieu de livraison ;
- d) Le montant de la Lettre Commande.



#### **ARTICLE 15 : SIGNATURE DE LA LETTRE COMMANDE**

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

#### **ARTICLE 16 : CORRUPTION ET MANŒUVRES FRAUDULEUSES**

Le Président, les Membres de la Commission et les soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (i) est coupable de «corruption» quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un Marché, et
- (ii) se livre à des «manœuvres frauduleuses» quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un Marché de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage. «Manœuvres frauduleuses» comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.
- (iii) Tout soumissionnaire passible de corruption et de manœuvre frauduleuse verra son offre rejetée conformément au Code des Marchés Publics

**PIECE - N° 3**  
**SPECIFICATIONS TECHNIQUES**



**SPECIFICATION TECHNIQUE DU MATERIEL POUR L'EQUIPEMENT DU COIN LABORATOIRE DE  
WASSANDE**

N°	Désignations	Spécifications
<b>A. Section réception</b>		
1	Balance de pesées	Portée: 2 à 3kg ; Marques: Ouvert; Exactitude: 10mg ou moins; Etalonnage: Externe avec masse livrée ou interne automatique
2	Diviseur à rifle	Largeur de passage: 6 à 12mm; Capacité du bac collecteur: 1 à 2litres; Matériaux: Acier inox ou métal galvanisé; Dimensions (mm): 300 x 250 x 270
3	Table de travail	Matériau: Bois plein; Dimensions (cm): 140 x 60; Couleur: Ouvert
4	Chaise Secrétaire	Standard
5	Chaise visiteurs	Standard
6	Nacelles carrées de pesée	Dimensions 140mm x 140mm; Matière: Plastique translucide; Surface lisse et bords arrondis; Présentation: Paquets de 500
7	Enveloppes A4 et de 50	Paquets de 50
8	Registre	Format: A4; Couverture: Dure; Pages : Quadrillé
9	Armoire métallique	L'Armoire Métallique AR-AS-030 à 9 battants a une hauteur de 185 cm, une largeur de 90 et une profondeur de 40 cm.
<b>B. Section pureté</b>		
10	Table de pureté	Table en bois de L 90 x l 60 x h 80 cm; Revêtement: Formica blanc
11	Tabourets de laboratoire	Matériau: Métal et Plastique; Revêtement: Coton/Mélanges de coton; Repose pieds: Oui; Hauteur ajustable: Oui
12	Pince forceps	Matériau: Acier inox; Dimensions: 14cm; Structure du bout: Cranté
13	Spatule double standard	Matériau: Acier inoxydable; Dimensions: 140mm; Têtes: Double tête
14	Loupe manuelle	Grossissement: 10x; Matériaux: Plastic et verre
15	Paire de ciseaux	Plastic et acier; Taille: Grande
16	Série de 6 tamis inox	Mailles: de 5x5mm à 12x12mm; Matériaux: Corps métallique, et plateau en acier; Diamètre: 15 à 20 cm
17	Humidimètre à grains portatif	Affichage: Numérique; Plage d'analyse: Céréales; Alimentation : 4 Batteries 1.5V; Dimensions: 16x7x7,5 cm; Poids: 404g; Durée de travail 20h en continu; Température de mesure: 10°C à 45°C (Résolution 1°)

### C. Section Germination

18	Bacs de germination	Matériau: Bacs en plastique transparent; Section: rectangulaire ; Capacité: 15 à 20 litres avec couvercles et système de verouillage par manches
19	Distillateur à eau	Alimentation: 220V, 50Hz; Puissance de chauffe: Au moins 1000W; Dispositif de condensation en verre borosilicaté 3.3; Température de condensation: Au moins 90°C; Dispositif de sécurité en cas d'interruption d'arrivée d'eau: Oui; Débit distillé: 3 à 5L/h
20	Stérilisateur de Sol/sable	Capacité: 10L ou supérieur; Durée de stérilisation : 90min; Poids de l'unité: 27kg; Alimentation 220/2240Volts & 50hz

### D. Section sanitaire

21	Stéréo microscope	Oculaires sécurisés grand champ de vision HWF 10x/22 mm ; correction de la dioptrie +5,5 D inclinée à 45°, orientable 360° ; Oculaire de 54 à 75 mm ; zoom variable continu de 0,67x à 5,0x ; distance de vision de 33 mm à 4,9 mm ; portée du zoom ; distance de travail de 110 mm ; lentilles additionnelles pour des grossissements supplémentaires en option ; optiques traitées antitongique et antireflet ; dimensions (lpxh) : 256 x 311 x h346 mm ; livrés avec une housse de protection, un câble d'alimentation et un fusible de rechange
22	Papier buvard	Absorption: 300g/m <sup>2</sup> ; Couleur: Blanc; Dimensions 15x15 cm; Présentation: Paquets de 100
23	Boîtes de pétri	En verre sodo calcique; Diamètre 40mm, Hauteur, 12mm; Paquet de 10
24	Réfrigérateur 300L	Congélateur: 150L; Partie Réfrigérateur: 150L; Marque: Ouvert; Alimentation: 220/240V

### E. Divers

25	Erlenmeyers 100 ml	100 ml
26	Erlenmeyers 250 ml	250ml
27	Erlenmeyers 500 ml	500ml
28	Béchers en verre borosilicaté 100 ml	100 ml
29	Béchers en verre borosilicaté 250 ml	250ml
30	Béchers en verre borosilicaté 500 ml	500ml
31	Bécher en Polypropylène forme base: 100 ml	100 ml
32	Bécher en Polypropylène forme base: 250 ml	250ml
33	Bécher en Polypropylène forme base: 500ml	500ml

	500 ml		
34	Blouses blanches		Blanches; Taille XXL; Longues manches; En coton
036	Sabots de laboratoire		Couleur blanche; Taille 43 et 44
36	Gants jetables		Latex; Taille grande; Paquets de 100
37	Masques jetables		Paquets de 100
38	Calculatrice		Calculatrice robuste;
<b>E. Réactifs et consommables</b>			
39	Chlorure de tétrazolium		Flacon de 5g; Pureté: Plus de 90%
40	Bleu de méthyle (Flacon de 100g)		Flacon de 100g
41	Alcool 95°		5 litres
42	Pelles aluminium		Capacité: 400g à 500g; Matériau: Aluminium ou inox; Longueur: 300 à 430 mm
43	Sable sanaga		Sable rivière. Origine: Sanaga; Couleur: standard; Etat: Séché
44	Compte-gouttes		Matériau: Verre sodo-calcique; Capuchon à vis GL18; Couleur: Ambré; Capacité: 10ml
45	Pipettes Pasteur		Matériau: Polyéthylène transparent, incassable; Forme: bulbe et pipettes moulés d'une seule pièce; Volume: 7ml; Conditionnement: paquets de 1000
46	Stylos à bille		Couleurs: Bleu et rouge; paquets de 50 stylos;
47	Crayons		HB; Paquet de 12
48	Agrafeuse 24/6 ou 24/8		Matériau: métal chrommé; Performance: 40 feuilles; Capacité agrafes: 2 peignes
49	Agrafes		Paquet de 1000



**PIÈCE N°**  
**CADRE DU BORDÉRIE AUX PRIX UNITAIRES**



## CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignations	Prix unitaire en toutes lettres hors TVA	Unité	Prix unitaires en chiffres HTVA
<b>A. Section réception</b>				
1	Balance de pesées			
2	Diviseur à rifle			
3	Table de travail			
4	Chaise Secrétaire			
5	Chaise visiteurs			
6	Nacelles carrées de pesée			
7	Enveloppes Kaki A4 et A5- paquet de 50			
8	Registre A4 de 300 pages			
9	Armoire métallique de rangement			
<b>B. Section pureté</b>				
10	Table de pureté			
11	Tabourets de laboratoire			
12	Pince forceps			
13	Spatule double standard			
14	Loupe manuelle			
15	Paire de ciseaux			
16	Série de 6 tamis inox			
17	Humidimètre à grains portatif			
<b>C. Section Germination</b>				
18	Bacs de germination			
19	Distillateur à eau			
20	Stérilisateur de Sol/sable			
<b>D. Section sanitaire</b>				
21	Stéréo microscope			
22	Papier buvard			
23	Boites de pétri			
24	réfrigérateur 300L			
21	Stéréo microscope			
<b>E. Divers</b>				
21	Stéréo microscope			
22	Papier buvard			
23	Boites de pétri			
24	réfrigérateur 300L			
25	Erlenmeyers 100 ml			
26	Erlenmeyers 250 ml			
27	Erlenmeyers 500 ml			



28	Béchers en verre borosilicaté 100 ml			
29	Béchers en verre borosilicaté 250 ml			
30	Béchers en verre borosilicaté 500 ml			
31	Bécher en Polypropylène forme base: 100 ml			
32	Bécher en Polypropylène forme base: 250 ml			
33	Bécher en Polypropylène forme base: 500 ml			
34	Blouses blanches			
03 6	Sabots de laboratoire			
36	Gants jetables			
37	Masques jetables			
38	Calculatrice			
<b>E. Réactifs et consommables</b>				
39	Chlorure de tétrazolium			
40	Bleu de méthyle (Flacon de 100g)			
41	Alcool 95°			
42	Pelles aluminium			
43	Sable sanaga			
44	Compte-gouttes			
45	Pipettes Pasteur			
46	Stylos à bille			
47	Crayons			
48	Agrafeuse 24/6 ou 24/8			
49	Agrafes			



**Date**

(Insérer la date)

**Signature**

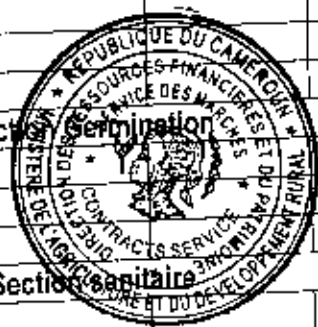
**Nom du Soumissionnaire**.....

**REGEN**  
**CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF**



# CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DU MATERIEL POUR L'ÉQUIPEMENT LNAD

N°	Désignations	Unités	Qté	P.U	PT HTVA
<b>A. Section réception</b>					
1	Balance de pesées		1		
2	Diviseur à rifle		1		
3	Table de travail		1		
4	Chaise Secrétaire		2		
5	Chaise visiteurs		2		
6	Nacelles carrées de pesée		5		
7	Enveloppes Kaki A4 et A5- paquet de 50		3		
8	Registre A4 de 300 pages		3		
9	Armoire métallique de rangement				
<b>B. Section pureté</b>					
10	Table de pureté		2		
11	Tabourets de laboratoire		2		
12	Pince forceps		10		
13	Spatule double standard		10		
14	Loupe manuelle		2		
15	Paire de ciseaux		3		
16	Série de 6 tamis inox		1		
17	Humidimètre à grains portatif		2		
<b>C. Section Germination</b>					
18	Bacs de germination		28		
19	Distillateur à eau		1		
20	Stérilisateur de Sol/sable		1		
<b>D. Section Capital</b>					
21	Stéréo microscope		1		
22	Papier buvard		10		
23	Boîtes de pétri		2		
24	réfrigérateur 300L		1		
<b>E. Divers</b>					
25	Erlenmeyers 100 ml		10		
26	Erlenmeyers 250 ml		10		
27	Erlenmeyers 500 ml		10		
28	Béchers en verre borosilicaté 100 ml		10		
29	Béchers en verre borosilicaté 250 ml		10		
30	Béchers en verre borosilicaté 500 ml		10		
31	Bécher en Polypropylène forme base: 100 ml		10		
32	Bécher en Polypropylène forme base: 250 ml		10		
33	Bécher en Polypropylène forme base: 500 ml		10		
34	Blouses blanches		5		
036	Sabots de laboratoire		5		
36	Gants jetables		5		
37	Masques jetables		30		
38	Calculatrice		1		
<b>E. Réactifs et consommables</b>					
39	Chlorure de tétrazolium		1		
40	Bleu de méthyle (Flacon de 100g)		1		
41	Alcool 95°		5		



42	Pelles aluminium				
43	Sable sanaga			2	
44	Compte-gouttes			2	
45	Pipettes Pasteur			10	
46	Stylos à bille			2	
47	Crayons			2	
48	Agrafeuse 24/6 ou 24/8			2	
49	Agrafes			1	
	Total HT			3	
	TVA (20%)				
	AIR (2,5%)				
	Total TTC				
	Net à Mandater				



Total toutes taxes comprises (lettres)

francs CFA.

Date :

Signature :

Nom du soumissionnaire :

**RECEPTE N° 16**  
**TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES**



## TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

N°	Noms des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix total TTC	Observations
			Oui	Non	Délai	Lieu		
1								
2								
3								
4								



**Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés :**

Nom

Fonction

Signature



LETTRE COMMANDE N° \_\_\_\_/LC/MINADER/FS/CIPM/2019 DU \_\_\_\_

PASSEE APRES CONSULTATION OUVERTE POUR LA DEMANDE DE COTATION N°036/DC/MINADER/FONDS SEMENCIER/CIPM/2019 DU..... RELATIVE A L'EQUIPEMENT DU COIN LABORATOIRE DE LA FERME SEMENCIERE DE WASSANDE, POUR LE COMPTE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE :

OBJET DE LA LETTRE COMMANDE : FOURNITURE DE L'EQUIPEMENT DU COIN LABORATOIRE DE LA FERME SEMENCIERE DE WASSANDE.

DELAI DE LIVRAISON: UN (01) MOIS

LIEU DE LIVRAISON : AU SIEGE DU PROJET A WASSANDE

MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE :

FINANCEMENT : BIP MINADER-Budget du Fonds Semencier, EXERCICE : 2019

IMPUTATION : 221003



SOUSCRITE LE \_\_\_\_\_  
SIGNE E LE \_\_\_\_\_  
NOTIFIEE LE \_\_\_\_\_  
ENREGISTREE LE \_\_\_\_\_

ENTRE :

Le GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN, représenté par le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, ci-après dénommé :

**« LE MAITRE D'OUVRAGE »**

D'UNE PART,

ET

\_\_\_\_\_ BP \_\_\_\_\_, Tél. \_\_\_\_\_

Dont le siège social est situé à \_\_\_\_\_

Représentée par son Directeur Général ci-après désigné

**« LE COCONTRACTANT »**

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :



# SOMMAIRE

Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Titre II : Spécifications Techniques (ST)

Titre III : Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

Titre IV : Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)



**Titre I : Cahier des Clauses Administratives  
Particulières**



# SOMMAIRE

<b>CHAPITRE I :</b>	<b>GENERALITES</b>
ARTICLE 1 :	OBJET DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 2 :	CONSISTANCE DE LA PRESTATION
ARTICLE 3 :	PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 4 :	DEFINITIONS, ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT
ARTICLE 5 :	LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES
ARTICLE 6 :	NORMES
ARTICLE 7 :	PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 8 :	TEXTES GENERAUX APPLICABLES.
ARTICLE 9 :	COMMUNICATION
ARTICLE 10 :	ORDRE DE SERVICE
<b>CHAPITRE II :</b>	<b>CLAUSES FINANCIERES</b>
ARTICLE 11 :	CAUTIONS ET GARANTIES
ARTICLE 12 :	MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 13 :	LIEU ET MODE DE PAIEMENT
ARTICLE 14 :	VARIATION DES PRIX
ARTICLE 15 :	AVANCE DE DEMARRAGE
ARTICLE 16 :	INTERETS MORA
ARTICLE 17 :	PENALITES D
ARTICLE 18 :	REGIME FIS
ARTICLE 19 :	TIMBRES ET
	LA LETTRE COMMANDE
<b>CHAPITRE III :</b>	<b>EXECUTION DES PRESTATIONS</b>
ARTICLE 20 :	BREVET
ARTICLE 21 :	LIEU ET DELAI D
ARTICLE 22 :	ROLES ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR
ARTICLE 23 :	TRANSPORT ET ASSURANCE
<b>CHAPITRE IV :</b>	<b>RECEPTION</b>
ARTICLE 24 :	RECEPTION PROVISOIRE
ARTICLE 25 :	DELAJ DE GARANTIE
ARTICLE 26 :	RECEPTION DEFINITIVE
<b>CHAPITRE V :</b>	<b>DISPOSITIONS DIVERSES</b>
ARTICLE 27 :	RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 28 :	CAS DE FORCE MAJEURE
ARTICLE 29 :	DIFFERENDS ET LITIGES
ARTICLE 30 :	EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 31 :	ET DERNIER: ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE COMMANDE



## CHAPITRE I : GENERALITES

### ARTICLE 1: OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande a pour objet l'acquisition du matériel pour l'équipement du coin laboratoire de la ferme semencière de Wassandé.

### ARTICLE 2: CONSISTANCE DE LA PRESTATION

Les prestations objet de la présente consultation comprennent la fourniture de l'équipement du coin laboratoire de la ferme semencière de Wassandé:

N°	Désignations	Qté
<b>A. Section réception</b>		
1	Balance de pesées	1
2	Diviseur à rifle	1
3	Table de travail	1
4	Chaise Secrétaire	1
5	Chaise visiteurs	2
6	Nacelles carrées de pesée	2
7	Enveloppes Kaki A4 et A5- paquet de 50	5
8	Registre A4 de 300 pages	3
9	Armoire métallique de rangement	3
10	Table de pureté	2
11	Tabourets de laboratoire	2
12	Pince forceps	10
13	Spatule double stand	10
14	Loupe manuelle	2
15	Paire de ciseaux	3
16	Série de 6 tamis inox	1
17	Humidimètre à grains portatif	2
<b>C. Section Germination</b>		
18	Bacs de germination	28
19	Distillateur à eau	1
20	Stérilisateur de Sol/sable	1
<b>D. Section sanitaire</b>		
21	Stéréo microscope	1
22	Papier buvard	10
23	Boîtes de pétri	2
24	réfrigérateur 300L	1
<b>E. Divers</b>		
25	Erlenmeyers 100 ml	10
26	Erlenmeyers 250 ml	10
27	Erlenmeyers 500 ml	10
28	Béchers en verre borosilicaté 100 ml	10
29	Béchers en verre borosilicaté 250 ml	10
30	Béchers en verre borosilicaté 500 ml	10
31	Bécher en Polypropylène forme base: 100 ml	10
32	Bécher en Polypropylène forme base: 250 ml	10
33	Bécher en Polypropylène forme base: 500 ml	10



N°	Désignations	Qté
34	Blouses blanches	5
036	Sabots de laboratoire	5
36	Gants jetables	5
37	Masques jetables	30
38	Calculatrice	1
<b>E. Réactifs et consommables</b>		
39	Chlorure de tétrazolium	1
40	Bleu de méthyle (Flacon de 100g)	1
41	Alcool 95°	5
42	Pelles aluminium	2
43	Sable sanaga	2
44	Compte-gouttes	10
45	Pipettes Pasteur	2
46	Stylos à bille	2
47	Crayons	2
48	Agrafeuse 24/6 ou 24/8	1
49	Agrafes	3

### ARTICLE 3: PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande est passée après Consultation Ouverte pour une Demande de Cotation N°036/DC/MINADER/FS/CIPM/2019 du .....

### ARTICLE 4: DEFINITIONS, ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT

#### 4.1 Définitions générales et attribution

- Le Maître d'Ouvrage est le **Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural** ;
- L'Autorité Contractante est le **Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural** ;
- L'Autorité en charge du contrôle de l'effectivité de la prestation est le **Ministère des Marchés Publics**.
- Le Chef de Service du Marché est l'**Administration du Fonds Semencier**;
- L'Ingénieur du Marché est le **Directeur de la Réglementation du Contrôle de Qualité des Intrants et des Produits Agricoles**;
- Le Cocontractant est.....

#### 4.2. Nantissement

- L'Autorité chargée de l'ordonnancement est le **Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural** ;
- L'Autorité chargée de la liquidation des dépenses est le **Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural** ;
- Le Responsable chargé du paiement est le **Payeur Spécialisé auprès du MINADER**.
- Le Responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre Commande est le **Chef de Service du Marché**.

### ARTICLE 5: LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES

5.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

5.2. Le fournisseur s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation de la Lettre Commande. Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature de la présente Lettre Commande venaient à être modifiés après la signature de celle-ci, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

## ARTICLE 6: NORMES

6.1. Les fournitures livrées en exécution de la présente Lettre Commande seront conformes aux normes et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

6.2. Le fournisseur étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations de la présente Lettre Commande en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

## ARTICLE 7: PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre Commande sont par ordre de priorité :

1. la lettre de soumission ou acte d'engagement timbrée, daté et signé;
2. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
3. Spécification Technique (ST);
4. les éléments propres à la détermination du montant de la Lettre Commande, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires; le détail ou le devis estimatif ; le sous-détail des prix unitaires.

## ARTICLE 8: TEXTES GENERAUX APPLICABLES

La présente Lettre Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

1. La loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
2. La loi n°2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019;
3. Le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses textes modificatifs subséquents ;
4. Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 portant modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics et ses textes modificatifs subséquents ;
5. Le décret n°2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 ;
6. Le décret n°2012/075 du 05 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics dans ses dispositions non abrogées du Code des Marchés Publics ;
7. Le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application ;
8. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics de fourniture mis en vigueur par arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 ;
9. Les normes en vigueur ;
10. Circulaire N°0001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au suivi et au Contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Entreprises et des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'exercice 2019 ;
11. La Décision N°006/D/MINMAP/SG/DAJ du 04 janvier 2018 constatant la composition des Commissions de Passation des Marchés.
12. Décision N°00432/CAB/MINMAP du 18 Juin 2019 portant nomination de Présidents des Commission Internes de Passation des Marchés placées des Chefs de Départements ministériels. Note de Service N°034/NS/MINMAP/CAB du 25 Avril 2019 portant désignation des représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Interne de Passation des Marchés placées des Chefs de Départements ministériels ;
13. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par la Lettre Commande.

## ARTICLE 9 : COMMUNICATION

9.1. Toutes communications au titre de la présente Lettre Commande sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après

- a. Dans le cas où le fournisseur est le destinataire Madame/Monsieur.....

A son domicile situé à son siège ou à l'Agence territorialement compétent, ou le cas échéant, à côté du lieu de livraison ;  
Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d'Ouvrage, au Chef de Service du Marché son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la mairie de.....

b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire :  
Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural avec copie adressée dans les Mêmes délais au Chef de Service du Marché et à l'Ingénieur le cas échéant.  
9.2. Le fournisseur adressera toutes notifications écrites ou correspondances à l'Ingénieur du Marché, avec copie au Chef de service du Marché.

## ARTICLE 10 : ORDRE DE SERVICE

10.1. L'Ordre de Service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le chef de Service du Marché avec copie à l'Ingénieur du Marché et le Payeur.

10.2. Les Ordres de Service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service du Marché avec copie à l'Ingénieur du Marché et le Payeur.

10.3. Les Ordres de Service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le Chef de Service du Marché et notifiés par l'Ingénieur du Marché.

10.4. Les Ordres de Service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service du Marché avec copie à l'Ingénieur du Marché.

10.5. Le fournisseur dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.



## CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

### ARTICLE 11 : GARANTIES OU CAUTIONS

11.1 **Cautionnement définitif**  
Conformément aux dispositions de l'Article 142 du Code des Marchés Publics, il n'est pas prévu de cautionnement définitif dans le cadre de cette Lettre Commande.

### 11.2 Retenue de garantie

La retenue de garantie est fixée à 3% du montant TTC de la Lettre Commande.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement de bonne exécution sera effectuée dans un délai d'un (01) mois après la réception définitive par la main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

### ARTICLE 12 : MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant de la présente Lettre Commande, tel qu'il ressort du devis estimatif ci-joint, est de \_\_\_\_\_ (en chiffres) \_\_\_\_\_ (en lettres) francs CFA toutes taxes comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : \_\_\_\_\_ ( ) francs CFA ;
- Montant de la TVA : \_\_\_\_\_ ( ) francs CFA ;
- Montant AIR: \_\_\_\_\_ ( ) francs CFA ;
- Montant Net à Percevoir: \_\_\_\_\_ ( ) francs CFA.

### **ARTICLE 13 : LIEU ET MODE DE PAIEMENT**

13.1. En contrepartie des paiements à effectuer par le maître d'Ouvrage au fournisseur, dans les conditions indiquées dans la Lettre Commande, le fournisseur s'engage par les présentes à exécuter la Lettre commande conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics en vigueur.

13.2. Les paiements s'effectueront au compte n° \_\_\_\_\_ ouvert au nom du fournisseur à la banque \_\_\_\_\_.

### **ARTICLE 14 : VARIATION DES PRIX**

Les prix sont fermes

### **ARTICLE 15 : AVANCE DE DEMARRAGE**

Le Maître d'Ouvrage n'accordera aucune avance de démarrage pour la présente Lettre Commande.

### **ARTICLE 16 : INTERETS MORATOIRES**

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément des articles 166 et 167 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

### **ARTICLE 17 : PENALITES DE RETARD**

#### **A. Pénalités de retard**

17.1. En cas de dépassement du délai contractuel imputable au titulaire du marché, il lui est appliqué une pénalité de retard, dont le montant est fixé comme suit :

a- Un deux millièmes (1/2000<sup>e</sup>) du montant TTC de la Lettre Commande de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;

b- Un millième (1/1000<sup>e</sup>) du montant TTC de la Lettre Commande de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

#### **B. Pénalités spécifiques**

17.2. Indépendamment des pénalités de retard, en cas de dépassement du délai contractuel, le Cocontractant est passible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :

- Remise tardive du cautionnement ;
- Remise tardive des assurances.

17.3. En tout état de cause, le montant cumulé des pénalités ne saurait excéder dix pour cent (10%) du montant TTC de la Lettre Commande de base et de ses avenants éventuels sous peine de résiliation.

### **ARTICLE 18 : REGIME FISCAL ET DOUANIER**

La Circulaire N°0001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au suivi et au Contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Entreprises et des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'exercice 2019.

### **ARTICLE 19 : TIMBRES ET ENREGISTREMENT DE LA LETTRE COMMANDE**

Sept (07) exemplaires originaux de la Lettre Commande seront timbrés et enregistrés par les soins et au frais du fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.

## **CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS**

### **ARTICLE 20 : BREVET**

Le fournisseur garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droit de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

### **ARTICLE 21 : LIEU ET DELAI DE LIVRAISON**

#### **21.1. Lieu de livraison**

Les fournitures, objet de la présente Lettre Commande, seront livrées à Wassandé/Ngaoundéré.

**21.2. Délai de livraison**  
Le délai de livraison maximum est fixé à un (01) mois, à compter de la date de notification et de l'ordre de service de commencer la livraison.

## **ARTICLE 22 : ROLES ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR**

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans le **Descriptif de la Fourniture**, sous le contrôle de l'Ingénieur et ce conformément à la présente Lettre Commande et aux règles et normes en vigueur au Cameroun.

## **ARTICLE 23 : TRANSPORT ET ASSURANCE**

### **23.1. Transport**

Le fournisseur doit prendre toutes dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

### **23.2. Assurance**

Les risques de toutes natures pendant le transport et la livraison doivent être couverts par une assurance prise par le fournisseur.

## **CHAPITRE IV**

## **ARTICLE 24 : RECEPTION PROVISOIRE**

Avant la réception provisoire, le fournisseur présente au Maître d'Ouvrage avec copie à l'Ingénieur du Marché, à l'organisme payeur, la documentation requise pour une visite technique préalable à la réception.



La Commission de réception sera composée des membres suivants:

- Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural ou son Représentant.....Président ;
- L'Ingénieur du Marché.....Rapporteur ;
- Le Chef de Service du Marché.....Membre ;
- Le Représentant du MINMAP.....Observateur ;
- Le Chef de Service des Marchés du MINADER.....Membre ;
- L'Agent Public chargé de la comptabilité-Matières du Cabinet.....Membre ;
- Le Cocontractant ou son Représentant dûment mandaté.....Membre.

Les membres de la commission de réception sont convoqués au moins dix jours avant la date de réception. Le fournisseur est convoqué à la réception par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter).

Il assiste à la réception en qualité d'observateur. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de réception.

La Commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception définitive des prestations s'il y a lieu. La visite de la réception provisoire fera l'objet du procès-verbal de réception provisoire signé sur le champ par les deux tiers 2/3 au moins des membres de la commission dont le Président.

Au cas où la réception n'est pas prononcée le procès-verbal de réception précise les réserves à lever assorties des délais, avant la prononciation de ladite réception.

## **ARTICLE 25 : DELAI DE GARANTIE**

La durée de garantie est de six (06) mois à compter de la date de réception provisoire des fournitures. Pendant cette période, le Cocontractant doit maintenir à ses frais le matériel en état de fonctionnement, c'est-à-dire assurer dans les dix jours de la notification de la panne par le Maître d'Ouvrage et sur le lieu d'emploi, la remise en état du matériel technique, topographique et formation du personnel pour toutes les pannes consécutives ou non, à des défauts de fabrication, il est entendu que le Cocontractant supportera les frais de réparation résultant d'un défaut de fabrication.

Si pour une raison quelconque, le Cocontractant ne pourrait entreprendre sur place la réparation, les frais de transport de l'équivalent et/ou accessoire de son lieu d'utilisation à l'atelier de réparation sont entièrement à sa charge.

Dans le cas où le Cocontractant, après notification écrite, n'assurerait pas avec diligence souhaitée la remise en état du matériel défectueux, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'y procéder aux frais du Cocontractant.

Si malgré ces interventions, le matériel continuait à ne pas fonctionner normalement, le Cocontractant défaillant est tenu de le remplacer à ses frais. La durée de garantie sera :

- prolongée d'autant pour la durée de l'immobilisation du matériel si cette dernière excède les dix (10) jours de la notification de la panne ;
- renouvelée intégralement dans le cas de remplacement du matériel.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de facturer au Cocontractant les frais correspondants au manque à gagner résultant de l'arrêt du matériel pendant la période de garantie.

#### **ARTICLE 26 : RECEPTION DEFINITIVE**

La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

La procédure de réception est la même que celle de la réception provisoire.

La réception définitive marque la fin du contrat et libère le Maître d'Ouvrage et le Cocontractant de toutes leurs obligations. La signature contradictoire du décompte Général et définitif par le Maître d'Ouvrage et le fournisseur clôt définitivement la Lettre Commande. Elle dressera un procès-verbal de réception définitive dont une (01) copie sera remise à chacun de ses membres et trois (03) exemplaires au cocontractant.

#### **CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES**

#### **ARTICLE 27 : RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE**

La présente Lettre Commande peut être résiliée de plein droit conformément à l'article 182 du Code des Marchés Publics notamment dans l'un des cas suivants :

- Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10% du montant de la fourniture
- Défaillance du fournisseur.

#### **ARTICLE 28: CAS DE FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure, le Cocontractant ne pourra voir sa responsabilité dérogée que s'il a averti par écrit le Maître d'Ouvrage de son intention d'évoquer ce cas de force majeure, et ce avant la fin du troisième (3ème) jour qui a succédé à l'événement. En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier ce cas de force majeure et les preuves fournies.

#### **ARTICLE 29 : DIFFERENDS ET LITIGES**

Les différends ou litiges nés de l'exécution de la présente Lettre Commande peuvent faire l'objet d'un règlement à l'amiable. Lorsqu'aucune solution à l'amiable ne peut être apportée au différend celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

#### **ARTICLE 30 : EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE**

Huit (08) exemplaires de la présente Lettre Commande seront édités par les soins du fournisseur et fournis au Chef de Service du Marché.

#### **ARTICLE 31 : ET DERNIER : ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE COMMANDE**

La présente Lettre Commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Elle entrera en vigueur dès sa notification au fournisseur par ce dernier.

PAGE \_\_\_\_\_ ET DERNIERE DE LA LETTRE COMMANDE N° \_\_\_\_\_/JLC/MINADER/FS/CIPM/2019  
PASSEE APRES CONSULTATION OUVERTE POUR LA DEMANDE DE COTATION  
N°036/DC/MINADER/FONDS SEMENCIER/CIPM/2019 DU..... AVEC LA SOCIETE  
.....BP RELATIVE L'EQUIPEMENT DU COIN LABORATOIRE DE LA FERME SEMENCIERE  
DE WASSANDE.

MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE: \_\_\_\_\_

DELAI DE LIVRAISON ET LIEU DE LIVRAISON : UN (01) MOIS/WANSSANDE/NGAOUNDERE

LUE ET APPROUVEE PAR :

**LE COCONTRACTANT**

YAOUNDE, LE \_\_\_\_\_

SIGNEE PAR :

**LE MINISTRE**

YAOUNDE, LE \_\_\_\_\_

ENREGISTREMENT :



**PIECE : N° 8**  
**MODELES DES PIECES**



## ANNEXE 1 : MODELE DE SOUMISSION

Je soussigné.....(indiquer le nom et la qualité du signataire) représentant de la Société, l'entreprise ou le groupement.....dont le siège social est à.....inscrite au registre du commerce de..... sous le n°.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au Dossier de Consultation y compris les additifs N°.....(rappeler l'objet de l'appel d'offres)

Me soumet et m'engage à livrer les fournitures conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre à (en chiffres et en lettres)..... Hors TVA, et à.....francs CFA

toutes taxes comprises (en chiffres et en lettres).....

M'engage à livrer les fournitures dans un délai de.....

M'engage en outre à maintenir mon offre dans un délai de.....(60) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application des rabais sont les suivants :.....

L'Administration se libérera les sommes dues par elle au titre de la présente Lettre Commande en faisant donner crédit au compte N°.....ouvert au nom de.....auprès de la

banque.....Agence de.....  
Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à .....le.....

Signature de .....

En qualité de.....

Dûment autorisé à signer les soumissions pour et nom de.....





# ANNEXE 3 : MODELE DE DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

A insérer en annexe à la

Je soussigné,

Nationalité :

Domicile :

Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance du Dossier de Consultation N°.....relative à.....  
Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.



ANNEXE N° 4 : MODELE DE LA DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M..... Directeur

Général de : ..... BP : ..... NIU.....;

Soumissionnaire (références de l'Appel d'Offres).....

En application des dispositions de la lettre-circulaire

N°004/LC/MINMAP/CAB du 25 janvier 2017 relative à la prise en compte des défaillances des entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs pour l'attribution de nouveaux marchés,

Déclare sur l'honneur par la présente :

1. N'avoir abandonné aucun marché au cours de trois (03) dernières années sur l'ensemble du territoire national ;
2. Que .....(nom de la structure)..... ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies annuellement par le Ministre des Marchés Publics.

En foi de quoi la présente déclaration sur l'honneur est établie et signée pour servir et valoir ce que de droit

Fait à .....

Nom et Prénom, Signature du responsable de la structure.



**PIECE : N°09**

**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES  
FINANCIERS HABILITES A METTRE DES CAUTIONS DANS LE  
CADRE DES MARCHES**



**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS DE PREMIER RANG  
AGREES PAR LE MINISTRE DES FINANCES, AUTORISES A EMETTRE LES CAUTIONS DANS LE  
CADRE DES MARCHES PUBLICS.**

**I) BANQUES**

- 1- Afriland First Bank (First Bank), BP: 11 834, Yaoundé ;
- 2- Banque Atlantique Cameroun (BACM), BP: 2 933, Douala
- 3- Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP : 12962, Yaoundé
- 4- Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), BP : 600 Douala ;
- 5- Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), BP : 1925, Douala ;
- 6- Bank Of Africa (Cameroun), BP 4593. Douala
- 7- CitiBank Cameroun (CITIGROUP), 4571, Douala;
- 8- Commercial Bank of Cameroon (CBC), BP: 4004, Douala;
- 9- Ecobank Cameroun (ECOBANK), BP: 582, Douala;
- 10- National Financial Credit Bank (NFC-BANK), BP: 6578, Yaoundé;
- 11- Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), BP : 300, Douala ;
- 12- Société Générale Cameroun (SGC), BP : 1042, Douala ;
- 13- Standard Chartered Bank (Cameroun) (SCBC), BP: 1784, Douala;
- 14- Union Bank of Cameroon (UBC), BP: 2088, Douala;
- 15- United Bank of Africa (UBA), BP: 2088, Douala.
- 16- Credit Communautaire B. André Bank

**II) COMPAGNIES D'ASSURANCES**

- 17- Activa Assurances, B.P. : 1531, Douala ;
- 18- Assurance et Réassurance Africaine (AREA) B.P : 1531, Douala. ;
- 19- Atlantique Assurances S.A. B.P : 2933, Douala.;
- 20- Beneficial General Insurance S.A. B.P: 2328, Douala.
- 21- Chanas Assurances, B.P : 109 Douala ;
- 22- CPA S.A. B.P : 54, Douala.
- 23- Proassur B.P : 5963, Douala.
- 24- SAAR S. A. B.P : 1011, Douala.
- 25- Nsia Assurances S.A, BP : 2759 Douala
- 26- Saham Assurances, B.P : 11 315 Douala.
- 27- Zenithe Insurance, B.P : 1540, Douala.